

IMPORTANT

Tout dossier incomplet sera retourné pour complément de pièces ou de renseignements.

Les pièces justificatives doivent préciser la date de l'événement justifiant le congé.

JUSTIFICATIFS À PRODUIRE

Dans tous les cas

- une photocopie de la feuille de paie correspondant au mois où est intervenu le congé exceptionnel, avec la mention du congé.

En cas de mariage

- une photocopie du livret de famille ou acte de mariage.

En cas de baptême, communion solennelle d'un enfant

- un certificat de baptême ou de communion.

En cas de naissance

- une photocopie du livret de famille ou un acte de naissance qui précise le domicile des parents pour un enfant naturel (né hors mariage).

En cas de décès

- une photocopie du livret de famille annoté ou un acte de décès et tout justificatif concernant le lien de parenté (autre que conjoint ou enfant) avec le salarié.

En cas de journée d'appel de préparation à la défense

- un certificat individuel de participation.

En cas de congé paternité

- une copie des décomptes de la Sécurité sociale.

CONGÉS AUTORISÉS POUR CIRCONSTANCES DE FAMILLE

Ces congés doivent être pris au moment des événements en cause et sont assimilés à des jours de travail effectif. Ces jours d'absence ne se cumule pas avec les congés accordés pour ce même enfant dans le cadre du congé maternité.

Cause du congé	Période d'absence	Salaire correspondant
Mariage des descendants du participant	1 jour ouvré en cas d'ancienneté du participant de moins de 6 mois 2 jours ouvrés au-delà du _____ au _____	_____ €
Mariage du frère ou de la sœur du participant	1 jour le _____	_____ €
Naissance survenue dans le foyer du participant ou arrivée d'un enfant dans le foyer du participant placé en vue de son adoption	3 jours du _____ au _____	_____ €
Mariage ou PACS du participant	4 jours du _____ au _____	_____ €
Mariage d'un enfant du conjoint, du partenaire de PACS ou concubin du participant	1 jour le _____	_____ €
Décès d'un enfant à charge ou non du participant	5 jours ouvrés du _____ au _____	_____ €
Décès du conjoint ou du partenaire de PACS ou concubin du participant	3 jours ouvrés du _____ au _____	_____ €
Décès du père, de la mère du participant	3 jours ouvrés du _____ au _____	_____ €
Décès du beau-père, de la belle-mère du participant	3 jours ouvrés du _____ au _____	_____ €
Décès du frère, de la sœur, du demi-frère ou de la demi-sœur du participant	3 jours ouvrés du _____ au _____	_____ €
Décès du beau-frère ou de la belle-sœur du participant	1 jour ouvré le _____	_____ €
Décès du beau-fils ou de la belle-fille du participant	1 jour ouvré le _____	_____ €
Décès d'un petit enfant du participant	1 jour ouvré le _____	_____ €
Décès d'un grand-parent du participant, du conjoint, du partenaire de PACS ou du concubin du participant	1 jour ouvré le _____	_____ €
Annonce de la survenance d'un handicap chez un enfant du participant	2 jours ouvrés du _____ au _____	_____ €
Journée défense et citoyenneté	1 jour ouvré le _____	_____ €
Montant à rembourser		_____ €

Les données personnelles collectées au titre de la gestion de votre contrat peuvent être utilisées pour des traitements de lutte contre la fraude afin de prévenir, de détecter ou de gérer les opérations, actes, ou omissions à risque, et pouvant conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande par AG2R RÉUNICA Prévoyance. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes concernées par ce traitement bénéficient d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition sur les données qui les concernent, sur simple courrier adressé à AG2R LA MONDIALE, Direction des Risques - Conformité, 104-110 Bd Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08.